

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
CANTON DE SAINT YRIEIX
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE 26 mars 2021

N° DELIBERATIONS	Ordre du jour
2021/13	VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2021
2021/14	VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020
2021/15	VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
2021/16	VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2020
2021/17	VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021
2021/18	VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021
2021/19	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021
2021/20	ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION DE CHEMINS RUREAUX

Le Maire
Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2021 / 13 - SÉANCE du 26 mars 2021

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2021

Date de la convocation : le 15 mars 2021

Date d'affichage : le 15 mars 2021

Le 26 mars 2021 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 01

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Jérémy CABIROL pouvoir à Gérard CHAMINADE.

ABSENT SANS PROCURATION : Gérard BORDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Monsieur le Maire indique au conseil que, comme chaque année, il est impératif que les taux des taxes locales d'imposition soient votés avant le vote du budget 2021.

Il rappelle, pour information, les taux votés pour l'année 2020 :

taxe foncière bâti = 13,95 %

taxe foncière non bâti = 56,18 %

Il indique au conseil que compte tenu du bon état des finances de la commune et de la conjoncture économique qu'il n'est pas opportun d'augmenter les taux.

Néanmoins, il ajoute que le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de 2021 par un « re basage » du taux de TFPB est effectif.

En conséquence et afin de ne pas obérer le niveau de recette, il est nécessaire d'ajouter le taux de la taxe foncière bâtie du département pour 2020, soit 18,96% à celui de 2020 de la commune, soit 13,95%.

Il demande au conseil d'en délibérer et de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **à l'unanimité** :

- de fixer les taux de 2021 à :
- taxe foncière bâti = 32,91 %
- taxe foncière non bâti = 56,18 %

- charge monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 29 mars 2021



Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2021 / 14 - SÉANCE du 26 mars 2021

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

Date de la convocation : le 15 mars 2021

Date d'affichage : le 15 mars 2021

Le 26 mars 2021 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 01

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Jérémy CABIROL pouvoir à Gérard CHAMINADE.

ABSENT SANS PROCURATION : Gérard BORDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil que, le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que, le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos, dressé par monsieur le trésorier de Saint-Yrieix-la-Perche, qui confirme que les comptes de gestion, du budget communal et de l'assainissement, sont parfaitement conformes aux comptes administratifs de l'exercice budgétaire de l'année 2020.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

Approuve à l'unanimité :

- les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 ;
- dit que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 29 mars 2021.

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2021 / 15 - SÉANCE du 26 mars 2021

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET COMMUNAL 2020
ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020**

Date de la convocation : le 15 mars 2021

Date d'affichage : le 15 mars 2021

Le 26 mars 2021 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 07

Procuration : 00

Absents : 01

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE., Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Jérémy CABIROL pouvoir à Gérard CHAMINADE.

ABSENT SANS PROCURATION : Gérard BORDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Monsieur le Maire indique, qu'après avoir reçu une présentation des comptes de gestion par Monsieur le trésorier, qui ont été validés, il présente les comptes administratifs (budget communal et budget assainissement) de l'exercice 2020 au conseil municipal.

Chaque membre du conseil municipal étant en possession des comptes administratifs, ils sont examinés tour à tour et les explications nécessaires sont données.

Après cette présentation monsieur **Gérard CHAMINADE, Maire, quitte temporairement la salle du conseil** et, sous la présidence de Madame LACOURARIE, 1er adjointe, Elle invite le conseil à se prononcer sur les comptes administratifs 2020 du budget communal et du budget assainissement.

Le Conseil Municipal délibère sur les comptes administratifs communaux 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- de valider les comptes administratifs des budgets (communal et assainissement) de l'exercice 2020.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 26 mars 2021 .

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2021 / 16 - SÉANCE du 26 mars 2021

VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation : le 15 mars 2021

Date d'affichage : le 15 mars 2021

Le 26 mars 2021 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 01

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Jérémy CABIROL pouvoir à Gérard CHAMINADE.

ABSENT SANS PROCURATION : Gérard BORDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Monsieur le Maire indique au conseil qu'après avoir adopté les comptes administratifs (budget communal et budget assainissement), de l'exercice 2020, dont les résultats, conformes aux comptes de gestion, se présentent comme suit :

BUDGET COMMUNAL:

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

Solde d'exécution de l'exercice : 197 075,22

Solde d'exécution cumulé : 15 915,62

RESTES A REALISER AU 31/12/2020

Dépenses d'investissement : 0

Recettes d'investissement : 0

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 0

IL EST NECESSAIRE D'AFFECTER AU COMPTE 1068 SUR BP 2021 0

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU BP 2020 ligne 002 151 370,19

BUDGET ASSAINISSEMENT :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019

Solde d'exécution de l'exercice : 4 392,74

Solde d'exécution cumulé : -1 307,82

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 1 307,82

IL EST NECESSAIRE D'AFFECTER AU COMPTE 1068 SUR BP 2020 1 307,82

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU BP 2020 ligne 002 39 507,89

A l'issue de cette présentation, il demande au conseil de bien vouloir valider les affectations de résultats de l'année 2020 au budget 2021.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'affectation de résultats 2020 au budget primitif communal et au budget primitif assainissement 2021 .

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 26 mars 2021



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2021 / 17 - SÉANCE du 26 mars 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Date de la convocation : le 15 mars 2021

Date d'affichage : le 15 mars 2021

Le 26 mars 2021 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Votants : 08
Procuration : 01
Absents : 01

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Jérémy CABIROL pouvoir à Gérard CHAMINADE.

ABSENT SANS PROCURATION : Gérard BORDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Monsieur le Maire présente le budget communal 2021 au conseil municipal qui, compte tenu des dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées, se présente ainsi que ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	242 032,19 €	90 662,00 €
Résultat reporté		151 370,19 €
TOTAL (a)	242 032,19 €	242 032,19 €

	DEPENSES	RECETTES
Section investissement	187 336,19 €	171 142,19 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution	0,00 €	15 915,00 €
TOTAL (b)	187 336,19 €	187 336,19 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL (a+b)	429 368,38 €	429 368,38 €

Il demande au conseil de délibérer et de se prononcer sur le budget proposé.

Vu le projet de budget primitif proposé par monsieur le Maire, le conseil approuve le budget primitif communal 2021 à l'unanimité.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Date d'affichage 26 mars 2021



Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2021 / 18 - SÉANCE du 26 mars 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

Date de la convocation : le 15 mars 2021

Date d'affichage : le 15 mars 2021

Le 26 mars 2021 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 01

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Jérémy CABIROL pouvoir à Gérard CHAMINADE.

ABSENT SANS PROCURATION : Gérard BORDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2021 au conseil municipal qui, compte tenu des dépenses d' exploitation et d'investissement proposées, se présente ainsi que ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	58 637,89 €	19 130,00 €
Résultat reporté		39 507,89 €
TOTAL (a)	58 637,89 €	58 637,89 €

	DEPENSES	RECETTES
Section investissement	48 005,71 €	48 005,71 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution	0,00 €	0,00 €
TOTAL (b)	48 005,71 €	48 005,71 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL (a+b)	106 643,60 €	106 643,60 €

Il demande au conseil de délibérer et de se prononcer sur le budget proposé.

Vu le projet de budget assainissement proposé par monsieur le Maire, le conseil approuve le budget primitif assainissement 2021 **à l'unanimité.**

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Date d'affichage 26 mars 2021

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2021 / 19 - SÉANCE du 26 mars 2021

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021

Date de la convocation : le 15 mars 2021

Date d'affichage : le 15 mars 2021

Le 26 mars 2021 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Votants : 08
Procuration : 01
Absents : 01

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Jérémy CABIROL pouvoir à Gérard CHAMINADE.

ABSENT SANS PROCURATION : Gérard BORDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que comme chaque année le conseil attribue une subvention à un certain nombre d' associations. En 2020 , 05 associations ont reçu une subvention de la commune.

Il propose donc, de verser une subvention à celles qui rendent compte de leurs activités et qui semblent utiles à la commune.

Après en avoir délibéré le conseil :

décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessous.

– ACCA Lavignac =	50 €
– FNACA Flavignac – Lavignac - Les Cars =	30 €
– GVA Châlus =	25 €
– Pousse Travail =	40 €
– FNATH =	30 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 26 mars 2021

Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2021 / 20 - SÉANCE du 26 mars 2021

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX

Date de la convocation : le 15 mars 2021

Date d'affichage : le 15 mars 2021

Le 26 mars 2021 , à la salle polyvalente de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 08

Procuration : 01

Absents : 01

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Sylvie ROUGERIE.. , Rachel BOISSOU, Patrick LEBEDEL, Gwladys LAVAUD, Patrick ROUGERIE, Gérard TRICONE.

ABSENT AVEC PROCURATION : Jérémy CABIROL pouvoir à Gérard CHAMINADE.

ABSENT SANS PROCURATION : Gérard BORDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette LACOURARIE

Les chemins ruraux dit du Puydenus et de l'Age ne sont plus affectés à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux dit du Puydenus et de l'Age, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Le Maire Gérard CHAMINADE

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 26 mars 2021

